

Le 2 juin 2015

[Traduction]

Élections

M. Fitch : Je tiens à féliciter encore une fois Stewart Fairgrieve. J'étais à Woodstock samedi pour la déclaration de candidature. Je tiens aussi à remercier et à saluer Danny Foster, qui s'est aussi présenté comme candidat pour représenter les gens de Carleton.

Pour commencer la semaine, voici une question simple à laquelle le premier ministre devrait pouvoir répondre aujourd'hui. J'aimerais lui demander quand aura lieu l'élection partielle.

Le rôle d'un député ne se limite pas simplement à siéger ici à l'Assemblée législative pour mener des débats, poser des questions et faire des déclarations. Il y a une quantité importante de travail qui est réalisé tout au long de l'année dans la circonscription. Certaines personnes diraient que le travail de député constitue un engagement qu'il faut assumer en permanence. Les besoins des gens surviennent certainement à tout moment, et chaque circonscription a besoin d'un bon député qui travaillera fort pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le premier ministre, déclenchez-vous aujourd'hui l'élection partielle?

L'hon. M. Gallant : D'abord, je tiens aussi à remercier Stewart Fairgrieve de s'être présenté comme candidat pour le Parti conservateur. Nous encourageons certainement toute personne qui souhaite à jouer un rôle actif en ce sens à le faire, peu importe le parti politique choisi. Il est important pour les gens de se faire entendre, de jouer un rôle actif et de faire ce qu'ils peuvent afin d'améliorer leur collectivité et la province. Je souhaite au candidat la meilleure des chances, mais peut-être pas trop de chance. Je lui souhaite une bonne campagne électorale. Je suis convaincu qu'il aimera l'expérience. Il connaît certainement très bien la politique ; je n'ai donc aucun doute qu'il sait dans quoi il s'embarque et qu'il aimera l'expérience, peu importe le résultat. Je le félicite.

[Original]

Le Cabinet et moi, en tant que premier ministre, avons six mois pour déclencher une élection partielle. Comme je l'ai dit lorsque la même question m'a été posée la semaine dernière, nous allons déclencher l'élection partielle au cours de la période prescrite. Nous avons bien hâte qu'elle ait lieu, et elle sera déclenchée d'ici à la fin du délai prescrit.

[Traduction]

M. Fitch : La réponse ne rassure pas vraiment les gens de Carleton. Cela ressemble beaucoup à ce que le premier ministre a fait à l'égard des personnes âgées lorsque la ponction des actifs a été annoncée. Il y a eu une déclaration, mais aucun détail n'a été fourni. Par ailleurs, les gens du



comté de Carleton se demandent depuis plus de six mois qui va les représenter.

En ce qui concerne le nombre de personnes de la région qui cherchent de l'information, 150 personnes âgées ont assisté à une rencontre afin de chercher, en vain, à obtenir des réponses du gouvernement. Les personnes âgées se tournent vers l'opposition pour obtenir des réponses à leurs questions. Le gouvernement ne semble pas s'en soucier, car il a fait un mauvais choix.

Quant à la tenue d'une élection partielle dans la province, un précédent a été établi. Les sept dernières élections partielles ont été déclenchées en très, très peu de temps. Saint John-Est en est un parfait exemple. Le premier ministre déclencherait-il l'élection partielle aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Lorsque nous avons appris que le siège de député de Saint John-Est serait vacant, j'avais très clairement expliqué que, selon moi, il était important que la circonscription soit représentée à la Chambre. Nous l'avons appris à un moment où il était possible pour nous de déclencher une élection partielle. Bien sûr, il fallait avoir une campagne avant l'élection, mais la personne élue aurait la chance d'être à la Chambre dès le début de la session.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Cela ne sera pas possible dans le cas dont il est question maintenant, donc, évidemment, la situation est un peu différente de celle que nous avons vécue auparavant. J'ai été très clair ; nous avons une période de six mois pour déclencher une élection partielle et nous allons respecter ce délai. Je pense que cette façon de faire est sensée et très raisonnable, et nous allons respecter le délai prescrit.

[Traduction]

M. Fitch : Si vous considérez le passé, vous constaterez que certains précédents ont été établis. En ce qui concerne l'élection partielle dans Saint John-Est, M. Keating a démissionné le 14 octobre, et le bref d'élection a été émis le 18 octobre, soit quatre jours plus tard. Dans Kent, Shawn Graham s'est retiré le 11 mars, et le bref a été émis le 18 mars. Dans Rothesay, la députée est partie le 25 mai, et le bref a été émis sur-le-champ, le jour même. Il y a aussi Restigouche-la-Vallée, New Maryland—Sunbury-Ouest et Moncton-Est. On pourrait continuer longtemps. Cela remonte même à l'époque de Saint John Harbour.

L'usage admis à l'Assemblée législative et au Nouveau-Brunswick veut qu'une élection partielle



soit déclenchée sur-le-champ, et c'est ce à quoi les gens s'attendent. Voilà pourquoi je fais la demande au premier ministre aujourd'hui. S'il y a une bonne raison pour laquelle il ne devrait pas le faire... Il est inacceptable de prendre pour excuse le fait que l'Assemblée législative ne siège pas. Ce n'est pas acceptable pour l'opposition ni pour les gens du comté de Carleton. Monsieur le premier ministre, obtiendrez-vous un message de l'antichambre? Le personnel vous le dira. Quand l'élection partielle sera-t-elle déclenchée?

L'hon. M. Gallant : Étant donné que le député d'en face veut donner une petite leçon d'histoire à l'Assemblée législative, je vais y apporter ma contribution.

En 2003, le siège de la région de Shediac était vacant. L'ancien gouvernement Lord, au sein duquel était ministre le député d'en face qui pose les questions aujourd'hui, a mis 11,5 mois à déclencher une élection partielle. Ce qui est intéressant, c'est que le chef de l'opposition a décidé de ne pas le mentionner pendant sa leçon d'histoire, mais je vais le lui rappeler. En fait, c'est en raison de cette situation — quand le député d'en face était ministre et que son gouvernement a attendu 11,5 mois avant d'agir, alors que les gens de Shediac et de la région n'étaient pas du tout représentés — que nous observons maintenant la règle qui veut qu'une élection partielle soit déclenchée dans un délai de 6 mois.

Nous n'avons certainement aucune leçon à recevoir du député d'en face. L'élection partielle sera déclenchée dans le temps qui nous est imparti pour le faire.

M. Fitch : Encore une fois, il s'agit d'une règle dont la pertinence est évidente dans la province. Les gens seront représentés, et ce, dans peu de temps. Le premier ministre a dit qu'il gouvernerait de manière différente. Il a lui-même établi un précédent en déclenchant une élection partielle quatre jours après la démission de l'un de ses parlementaires qui venait d'être élu. Quatre jours s'étaient écoulés.

Encore une fois, je ne peux qu'en conclure que le premier ministre a peur que les gens du Nouveau-Brunswick évaluent son rendement. Il a peur que les personnes âgées se dressent contre lui. Il a peur que les exploitants de garderie s'opposent à lui. Il a peur que les étudiants qui ne reçoivent pas de remboursement d'impôt s'élèvent contre lui. Il a peur que le personnel des soins de santé s'oppose à lui. Il a peur de tous les éditoriaux signés par Fred Hazel, Bill Belliveau et Norbert Cunningham. Il attend peut-être la publication imminente des sondages de CRA ou il espère peut-être que d'anciens Libéraux, comme Hector Cormier, ne s'élèveront pas contre lui.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas certain d'avoir entendu une question ; je vais donc donner exactement la même réponse que je donne depuis la semaine dernière à ce sujet. Nous déclencherons l'élection partielle dans le délai prescrit. Nous pensons que le délai est raisonnable et nous veillerons à ce que l'élection partielle ait lieu dans le délai imparti.

Je vais utiliser le temps de parole qu'il me reste à l'Assemblée législative pour dire que nous avons



bien hâte de continuer à communiquer aux gens du Nouveau-Brunswick, notre message axé sur la création d'emplois, y compris aux gens de Carleton pendant la campagne en vue de l'élection partielle. Nous portons nos efforts sur la création d'emplois et la croissance de l'économie, et nous sommes contents que le travail que nous avons entrepris jusqu'à présent avec les gens du Nouveau-Brunswick, les entreprises et les entrepreneurs à l'échelle de la province semble commencer à porter ses fruits.

L'économie du Nouveau-Brunswick a enregistré un gain net de 2 500 emplois. Par ailleurs, le Conference Board du Canada a déclaré que nous connaîtrions une hausse de notre PIB de l'ordre de 2,3 % et de 2,6 % au cours des deux prochaines années. Voilà ce sur quoi nous concentrons nos efforts, et nous nous réjouissons des progrès réalisés en matière de création d'emplois.

Restructuration du gouvernement

M. K. MacDonald : La semaine dernière, le ministre des Services gouvernementaux a annoncé l'importante fusion de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Services gouvernementaux, de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et de FacilicorpNB. Le ministre fournirait-il à la Chambre le plan d'activités sur lequel il a fondé sa décision d'aller de l'avant?

L'hon. M. Boudreau : En fait, il s'agit d'une initiative prise dans le cadre de la révision stratégique des programmes. Évidemment, mon collègue le ministre des Services gouvernementaux a travaillé très étroitement au dossier avec moi et des parlementaires de nombreux ministères.

Il s'agit d'une mesure dont tout le monde devrait être au courant. Elle figurait dans notre plateforme. Nous avons très clairement indiqué que nous chercherions à réaliser des gains d'efficience dans les services de soutien au sein de l'appareil gouvernemental, ce qui touche tous les services liés aux technologies de l'information, aux finances, à l'administration, aux ressources humaines — cela dit, les ressources humaines feront l'objet d'un projet distinct — et aux activités d'approvisionnement. Nous cherchons à réaliser des gains d'efficience au sein de l'appareil gouvernemental. Nous cherchons à réaliser un remaniement de l'appareil gouvernemental, et en voilà un exemple parfait.

Jusqu'à maintenant, il s'agit probablement de la plus importante initiative qui découle de la révision stratégique des programmes, et c'est l'une des initiatives que nous sommes très fiers de mener à bien.

M. K. MacDonald : De l'aveu du ministre, il s'agit d'un projet qui figurait dans la plateforme du Parti libéral. C'est un projet auquel il a travaillé très étroitement avec d'autres ministres. L'une des caractéristiques du gouvernement actuel est l'incertitude que créent ses décisions en ce qui concerne les personnes âgées, les propriétaires de garderie, les écoles rurales et ainsi de suite.

Or, dans les derniers jours de séance de l'Assemblée législative, le ministre a rendu public l'important plan de regroupement des services sans fournir de détails quant à sa mise en oeuvre. Le ministre dirait-il à la Chambre combien d'emplois seront touchés par la décision?



L'hon. M. Boudreau : Tout d'abord, je rappelle au député d'en face... Il parle des derniers jours de séance de l'Assemblée législative, mais la décision à cet égard appartient aux gens de l'opposition. Tout le monde à la Chambre sait très bien que le gouvernement décide à quel moment la session commence et que l'opposition décide à quel moment elle se termine.

L'initiative vise à trouver des gains d'efficience dans l'appareil gouvernemental. Elle vise à remanier l'appareil gouvernemental. Nous avons très clairement indiqué que nous envisagions de regrouper quatre organismes gouvernementaux et ministères en un seul, lequel deviendra Services Nouveau-Brunswick, version améliorée, si vous voulez. Nous continuerons à fournir des services aux gens du Nouveau-Brunswick, mais nous chercherons aussi à fournir des services de soutien à l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Oui, des pertes d'emplois découleront de l'exercice en question. Nous n'avons pas nié une telle possibilité. Nous ne sommes pas encore prêts à divulguer les chiffres exacts, car nous sommes toujours aux toutes premières étapes du processus. Ce processus sera très long, mais nous devons commencer en mettant sur pied la nouvelle corporation. Voilà ce que permet de faire la mesure législative.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. MacDonald : Après avoir entendu la déclaration du ministre, je suis d'accord avec lui sur une chose, c'est qu'il n'est pas prêt.

Soit le contenu du plan de regroupement et les détails connexes sont trop vagues, soit il n'y en a pas. Où est votre plan d'activités? Comment peut-on évaluer l'analyse de rentabilité de la fusion sans plan d'activités? Comment mesurer le succès sans critères d'évaluation? S'agit-il simplement d'une politique improvisée à la hâte, comme c'est si souvent le cas avec le Parti libéral dans des domaines comme les garderies privées, les écoles rurales, les frais exigés en foyer de soins, les bibliobus, les traversiers à câble et les compressions à l'égard de Services Nouveau-Brunswick et des palais de justice? La liste est longue.

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Je pense qu'il vaut la peine de rappeler ceci au député d'en face : Comme je l'ai mentionné, ce dossier faisait partie de notre plateforme électorale ; donc, ce n'est un secret pour personne. Nous avons travaillé à ce dossier depuis notre arrivée au pouvoir et nous avons fait maintes et maintes présentations aux comités du Cabinet et au Cabinet lui-même.

Plusieurs ministères et agences gouvernementales travaillent ensemble dans le but d'éliminer le chevauchement des tâches, de trouver des gains d'efficience et de trouver une meilleure façon d'offrir les services. Nous prévoyons économiser environ 30 millions de dollars avec cette initiative, alors elle est très importante. Oui, ces changements auront un impact, mais celui-ci n'est pas encore connu. Nous sommes en train de faire les analyses que suggère le député et de réviser les plans d'activités. Il s'agit d'une première étape parmi plusieurs autres. Ce sera un long



processus, mais il faut commencer par créer la corporation, et c'est tout simplement ce que nous permet de faire ce projet de loi.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Emplois étudiants

M. Coon : Ce printemps lorsque je me suis rendu compte que j'étais responsable de faire des recommandations concernant les subventions accordées au titre du programme SEED aux organismes sans but lucratif ayant besoin d'engager des étudiants pour l'été dans ma circonscription, bien franchement, j'ai été simplement stupéfait. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ne mène pas le processus de sélection. La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pourrait peut-être m'expliquer pourquoi son ministère demande aux parlementaires de faire des recommandations quant aux organismes sans but lucratif qui devraient recevoir un financement au titre du programme SEED pour engager des étudiants pendant l'été.

L'hon. M^{me} Landry : Merci de la question. Le programme SEED est établi depuis un certain temps. Nous gérons le programme exactement comme il a été géré au cours des années précédentes. Nous nous attendons à ce qu'environ 1 115 emplois soient créés en 2015-2016. De plus, nous avons augmenté le budget cette année en raison de l'augmentation du salaire minimum. Des postes additionnels seront aussi créés grâce au budget affecté aux stages coopératifs. Nous cherchons à...

[Original]

Cet été, avec le programme SEED, nous allons offrir un soutien à 1 115 étudiants. Comme vous le savez, notre priorité est de créer des emplois ; voilà ce que nous allons faire avec le programme SEED.

[Traduction]

M. Coon : La description du processus de financement que doivent suivre les organismes sans but lucratif afin d'engager des étudiants pour l'été rappelle l'époque précédant Chances égales pour tous, puisque le processus politise l'affectation de fonds publics au recrutement d'étudiants pendant l'été. Il suffit de voir que deux fois plus d'argent est prévu pour le recrutement d'étudiants dans les circonscriptions représentées par des gens du gouvernement que dans celles qui sont représentées par des gens des partis de l'opposition. De plus, certains ministres disposent d'encore plus de semaines de travail qu'ils peuvent accorder à des organismes sans but lucratif dans les circonscriptions voisines à la leur et qui sont représentées par des parlementaires des partis de l'opposition.



Je trouve stupéfiant de constater un tel favoritisme. La politique ne devrait pas influencer sur les possibilités d'emplois d'été pour les étudiants. Le gouvernement actuel confiera-t-il au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail la responsabilité exclusive d'attribuer les subventions au titre du programme SEED?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Comme vous le savez, ce n'est pas notre gouvernement qui fait l'embauche pour les emplois pour étudiants. Nous laissons aux employeurs dans toute la province le choix de l'embauche, et ce, dans toutes les circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Cette année, nous allons créer 1 115 emplois pour étudiants, qui seront répartis partout dans la province. Il y aura également 98 postes créés sous le volet des stages coopératifs du programme SEED. Nous prenons très à coeur la possibilité pour les étudiants d'avoir des emplois d'été, pour qu'ils puissent accumuler des fonds afin de payer leurs études. C'est ce que nous faisons avec les fonds du programme SEED, qui sont répartis dans toutes les circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, les employeurs sont actuellement en train d'embaucher les personnes qui ont manifesté leur intérêt pour un emploi.

[Traduction]

M. Coon : Je ne suis pas le seul en fait à détester les pratiques de distribution des fonds du programme SEED. Dans une note d'information rédigée par le personnel de la ministre, une recommandation a été faite pour que le programme SEED relève, en 2016-2017, des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. C'est l'année prochaine. La ministre s'engagera-t-elle à suivre les conseils de son propre personnel et à officialiser les changements proposés pour l'année prochaine?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Je vous remercie de nouveau pour votre question. Assurément, nous allons revoir l'ensemble de nos programmes dans le cadre de notre révision stratégique ; tous les programmes sont actuellement examinés, y compris SEED.

Je veux redire que, cet été, 1 115 emplois pour étudiants seront créés dans toute la province, ce dont nous sommes très fiers. Ces étudiants ont besoin de l'argent qu'ils vont gagner pendant l'été pour payer leurs études. Nous allons nous assurer que toutes les semaines disponibles et l'entière enveloppe du programme SEED sont réparties dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Garderies

M. Jody Carr : Nous avons trouvé bien peu de personnes qui pensent que le gouvernement Gallant fait un très bon travail à presque tous les égards. Le premier ministre, de concert avec le



Cabinet, a réduit injustement de 2,4 millions de dollars le financement accordé aux exploitants de garderies éducatives privées. Vendredi dernier, la veille de la prise d'effet des réductions, le gouvernement a admis qu'il avait effectué ces compressions sans aucune préparation. Il a décidé d'annoncer un nouvel examen des garderies pour rétablir un peu la confiance à son égard.

Ma question aujourd'hui pour le premier ministre est la suivante : S'il veut vraiment être sincère et tenir de réelles consultations avec les exploitants de garderie, au lieu de poser des questions seulement quand les réductions sont faites, fera-t-il alors ce qui s'impose en retardant les réductions de 2,4 millions de dollars jusqu'à ce que l'examen des garderies soit terminé cet automne?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : De toute évidence, le député d'Oromocto-Lincoln a un peu de difficulté à comprendre ce qui se passe ; je dois souvent répéter et je vais le faire encore une autre fois, ce qui devient presque une habitude.

Comme vous le savez, il n'y a pas eu de réduction dans le programme des garderies. Je répète que le montant de 2,4 millions de dollars a été redistribué aux employés des garderies. Ces employés sont typiquement des femmes qui gagnent moins d'argent. Elles sont payées au salaire minimum et, grâce à nous, elles gagneront un peu plus d'argent, car elles pourront bénéficier d'un supplément de 5 \$ l'heure lorsqu'elles travailleront dans les garderies et qu'elles auront la formation nécessaire. Quand elles n'auront pas cette formation, nous leur donnerons un supplément de 3,07 \$ l'heure.

Donc, nous investissons dans les garderies. Nous sommes bien loin de ne pas être préparés ; en fait, nous avons écouté les personnes qui travaillent dans les garderies et nous sommes d'accord avec elles, donc nous allons regarder à l'ensemble de ce secteur important de notre province afin de nous assurer de répondre à ses besoins.

[Traduction]

M. Jody Carr : Je dois rappeler au ministre que le supplément de salaire de 5 \$ n'est pas attribuable à son gouvernement ni à lui en tant que ministre. Le programme est établi depuis des années. En fait, le ministre ne fait qu'aider à financer la croissance du programme en réalisant ses compressions qui visent les propriétaires exploitants. J'ai beaucoup de difficulté à m'imaginer comment des compressions de 2,4 millions de dollars permettront d'aider les enfants du Nouveau-Brunswick. Malheureusement, il est devenu beaucoup trop courant de prendre des décisions qui auront une incidence négative et de se poser des questions par la suite. Les politiques improvisées à la hâte constituent la manière de procéder du gouvernement Gallant.

L'année dernière, le premier ministre a dit qu'il accordait de l'importance aux personnes âgées, mais il a ensuite saisi leurs actifs. L'année dernière, le premier ministre a dit qu'il accordait de l'importance à la littératie, mais il a ensuite éliminé le service de bibliobus. L'année dernière, le



premier ministre a dit que les enfants étaient importants, mais il a ensuite fait des réductions de 2,4 millions de dollars au titre du financement accordé aux exploitants de garderie privée.

Maintenant que le gouvernement Gallant a décidé d'en apprendre davantage au sujet du secteur des garderies, le premier ministre reportera-t-il les compressions imposées aux exploitants de garderie privée avant que les frais exigés des parents n'augmentent encore plus et que plus de garderies ne ferment leurs portes?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Il n'y a pas eu de réduction ; je ne sais pas comment le dire autrement. Je pense que l'interprétation en anglais est disponible et excellente ; je suis certain que ces gens-là offrent un excellent service. Malheureusement, je ne parle que ces deux langues.

[Traduction]

Je vais peut-être le dire dans l'autre langue : Il n'y a pas eu de réduction.

[Original]

Nous avons investi 2,8 millions dans les efforts visant à nous assurer que les employés des garderies, qui sont généralement des femmes, peuvent bénéficier de ce programme afin qu'il y ait plus de places en garderie pour le bien-être de nos enfants. Ainsi, les parents pourront continuer à travailler et à en faire profiter l'économie de cette province.

[Traduction]

M. Jody Carr : Le fait que le ministre, le premier ministre et les gens du gouvernement n'écoutent toujours pas les exploitants de garderie, même après l'imposition des compressions de 2,4 millions de dollars, indique à quel point les consultations seront réelles et sincères. Si vous posez la question aux exploitants de garderie, ils vous répondront qu'il s'agit d'une réduction de financement de 2,4 millions. Si vous n'avez pas été disposés jusqu'à maintenant à écouter les exploitants, quelle preuve, quel témoignage et quelle garantie de votre sincérité pouvez-vous donner aux exploitants de garderie? En fait, si vous étiez sincères quant aux consultations prévues, vous reporteriez les compressions de 2,4 millions. Si les compressions de 2,4 millions ne sont pas reportées pendant les consultations, il est possible que la mesure soit considérée comme une concession aux pressions politiques qui s'exercent en raison des torts qui ont été causés.

Le premier ministre est-il disposé à reporter les compressions jusqu'à ce que le travail soit accompli, jusqu'à la fin de l'année, ou essaie-t-il de plaire au public pour réparer les torts qui ont été causés? Qu'il réponde maintenant à la question, c'est-à-dire la troisième question. Monsieur le premier ministre, faites votre travail. Reportez ces compressions et assurez-vous de reporter les...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Pour reprendre une citation que j'ai déjà entendue : N'élevez pas la voix ; présentez de meilleurs arguments.

Le financement a augmenté de 400 000 \$. Nous ne pouvons pas être plus clairs. Nous avons augmenté le financement. De plus, tous les employés continueront à recevoir ce qu'ils recevaient auparavant, mais ils recevront aussi une augmentation, car nous avons augmenté le salaire minimum.

Je dois intervenir, car les gens d'en face veulent s'attribuer le mérite des augmentations d'environ 5 \$ et 3 \$ accordées aux employés, mais, lorsque nous enregistrons un déficit structurel de 400 millions de dollars, ils ne veulent pas s'en attribuer le mérite. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont été le seul gouvernement en 40 ans à ne pas réussir à enregistrer de gain net d'emplois, mais ils ne veulent pas s'en attribuer le mérite. Ils ont dit aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils allaient équilibrer les comptes sans réduire les services ni augmenter les taxes et impôts, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire, mais ils ne veulent même pas s'en attribuer le mérite.

Nous assumerons la responsabilité des mesures que nous prenons, nous nous en attribuerons le mérite, et nous travaillons fort afin de créer des emplois dans notre magnifique province.

Politique d'éducation

M. Crossman : Les coprésidents de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick ont fait valoir d'excellents arguments dans un très bon article publié la semaine dernière. On y lit notamment :

le gouvernement Gallant a annoncé qu'il supprimerait 249 postes d'enseignement des écoles du Nouveau-Brunswick. [Traduction.]

Les coprésidents ont indiqué que la décision du gouvernement Gallant

de ne fonder les compressions imposées que sur une comparaison simpliste du nombre d'enseignants et d'élèves sur une période de 15 ans montre que le gouvernement ignore tout des besoins variés et sans cesse grandissants des élèves du Nouveau-Brunswick ainsi que de la réalité et de la complexité des salles de classe d'aujourd'hui. [Traduction.]

Selon la rumeur, aucun enseignant ne siège au comité portant sur le plan d'éducation de 10 ans. Compte tenu de toute l'expérience que les enseignants ont acquise et accumulée en classe, le ministre nous dirait-il combien d'enseignants siègent au comité sur le plan d'éducation de 10 ans?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je trouve intéressant le fait que le député d'en face commence à écouter ce que disent les associations d'enseignants, puisque, de toute évidence, au cours de son mandat, ce n'est pas ce que le gouvernement précédent faisait le plus. Ce qu'il faisait le plus, c'est de ne pas dire ouvertement le nombre de réductions qu'il effectuait. Ici, je m'explique : Le gouvernement précédent a annoncé qu'il n'allait pas réduire le nombre de postes d'enseignant, alors il a donné une définition à « enseignant dans une salle de classe ». Toutefois, cela ne l'a pas empêché de réduire des postes en donnant une définition à ce terme.

Notre gouvernement a été transparent ; oui, notre gouvernement ne s'est pas contenté de regarder à des chiffres de l'année 2000. Notre gouvernement a regardé à la composition des salles de classe, a regardé à ses besoins et a tenu compte de l'ensemble des facteurs qui sont importants pour obtenir une éducation de qualité non seulement pour aujourd'hui mais également pour demain. En effet, nous voulons un système d'éducation de qualité soutenable pour aujourd'hui et demain.

[Traduction]

M. Crossman : Je ne sais trop qui crie maintenant, mais je ne crois pas avoir entendu une réponse concernant le nombre d'enseignants qui siégeaient effectivement au comité. Aucun, à ce que je sache.

Les coprésidents ont aussi souligné, lors de l'annonce du premier budget provincial, que le premier ministre avait indiqué ne pas avoir entendu parler du rapport MacKay et du rapport Porter-AuCoin, ni même les avoir lus. Nous croyons que c'est une nécessité. Le sujet est important. Nous nous attendons à ce que le premier ministre lise et comprenne les recommandations de ces rapports détaillés avant qu'il n'envisage de trouver d'autres gains d'efficacité de 100 millions de dollars au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces documents devraient lui fournir les outils nécessaires pour prendre des décisions fondées sur des faits et des études d'experts plutôt que sur des idées préconçues simplistes.

Si le premier ministre n'a même pas lu lesdits rapports, je me dois de poser la question suivante : Le ministre de l'Éducation a-t-il lu ces rapports?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : La réponse est oui.

[Traduction]

M. Crossman : Pendant les consultations publiques sur la révision stratégique des programmes, des participants ont souligné combien il était important d'investir dans l'éducation pour que nos



enfants réussissent. Personne n'a estimé que des compressions dans l'éducation étaient une bonne idée ou que le tout serait facile. Toutefois, le principal changement apporté au budget provincial de 2015-2016 était une réduction du nombre d'enseignants en salle de classe. Durant la campagne électorale, le premier ministre a constamment parlé de l'importance d'investir dans l'éducation ; pourtant, le plus grand changement apporté au titre du premier budget a été de réduire le nombre d'enseignants en salle de classe. Le premier ministre prendra-t-il la parole pour expliquer ce qui a changé? Pourquoi a-t-il dit une chose lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et fait-il le contraire maintenant qu'il est au pouvoir?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je serais très intéressé de savoir également si le porte-parole en matière de l'éducation a lu ces rapports. Je pose la question, en espérant recevoir moi aussi une réponse.

Cela étant dit, semble-t-il que le porte-parole en matière de l'éducation n'a pas vraiment regardé notre budget. Je ne sais pas s'il a lu les rapports, mais il devrait également lire notre budget, puisque, suite à notre promesse d'investir dans l'éducation, notre budget est passé de 1,085 milliard pour se rendre à 1,118 milliard.

Le député de l'opposition semble accorder beaucoup d'importance à certaines réductions, mais il ne mentionne pas les quelque 300 postes d'éducateur qui ont été réduits durant le mandat du gouvernement précédent, surtout lorsque le député d'Oromocto-Lincoln était ministre. Celui-ci semble plus porté à faire la morale et à parler de la sincérité des gens qu'à faire son travail adéquatement. Il a éliminé des postes ; alors, pourquoi voudrait-il que nous ne le fassions pas?

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

Nominations

M. Stewart : La semaine dernière, le président de la Commission sur la fracturation hydraulique, laquelle a été établie par le ministre de l'Énergie et des Mines, a démissionné. Que ce soit en raison de l'horaire chargé par l'absence de rencontres ou du fait que, après avoir pris part à la seule activité à laquelle s'adonnaient les membres, selon le ministre, soit la lecture de documents, il ait découvert que les prétendues conditions énoncées par le gouvernement libéral avaient déjà été satisfaites, il a décidé de démissionner.

Nous avons maintenant un nouveau commissaire qui, il y a moins d'un an, était un employé de la province depuis de nombreuses années. Voici ma question pour le ministre : Le nouveau commissaire touche-t-il un revenu du gouvernement provincial pendant qu'il participe au comité en question?

L'hon. M. Arseneault : Nous sommes au pouvoir depuis plusieurs mois, soit six ou sept mois, et



j'ai essayé d'accorder le bénéfice du doute aux gens de l'opposition en ce qui concerne le niveau des questions qu'ils soulèvent à la Chambre. J'entends à maintes reprises le porte-parole en matière de l'énergie adopter un certain ton et parler de quelqu'un qui a connu une brillante carrière dans le système judiciaire, pendant laquelle il est devenu juge en chef, puis il a dû démissionner pour des raisons de santé.

L'ancien juge aurait fait un excellent commissaire au sein de la commission sur la fracturation hydraulique et il avait accompli beaucoup de travail depuis sa nomination en mars. Selon moi, il est très regrettable que les gens de l'opposition continuent de mettre en doute ses compétences et parlent de sa santé. Il aurait fait de l'excellent travail. Nous avons dû prendre la décision de le remplacer, et je suis très fier que notre gouvernement ait fait appel à Marc Léger, qui a d'ailleurs été greffier de l'ancien gouvernement. Il accomplira un excellent travail.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

